

DEMANDE D'ADMISSION **DISPOSITIF TOUTE PETITE SECTION (TPS)**

(à remettre complétée au Guichet famille)

MODALITES D'ACCUEIL

Le dispositif « *Toute Petite Section* » est accessible aux enfants présentant des difficultés particulières.

Les enfants bénéficiant de ce dispositif seront accueillis à l'école Ferdinand BUISSON, sous certaines conditions spécifiques liées à leur âge, ainsi :

- Ils devront être nés en 2019 et être âgés d'au moins 2 ans.
- Ils ne pourront pas fréquenter l'accueil périscolaire afin de respecter leur rythme,
- Ils bénéficieront d'une adaptation progressive à la restauration scolaire au cours du 1^{er} trimestre (pour les familles qui le souhaitent).

Toute demande incomplète ou parvenant au Guichet famille après le 2 avril 2021 ne sera pas instruite (sauf déménagement réalisé après cette date et sur présentation d'un justificatif).



Cette demande ne vaut pas inscription.

Elle sera étudiée par les membres de la commission d'admission présidée par l'adjointe au maire chargée de l'enfance et de la jeunesse.

La décision de cette commission vous sera adressée par courrier ainsi que le certificat d'inscription, en cas d'avis favorable.

A NOTER : Si la décision de la commission est favorable, les familles devront effectuer les formalités d'inscription au Guichet famille.

Pour toute demande d'information, contactez le Service Enfance Jeunesse :

Service Enfance Jeunesse
5, place de la République
27300 BERNAY
02 32 46 63 13 – 02 32 46 64 12

... / ...

RENSEIGNEMENTS

Nom et prénom de l'enfant :

Date de naissance : / /2019

Mode de garde actuel :

Adresse :

Code Postal : Commune :

Responsable 1 : TEL :

Responsable 2 : TEL :

A, le

Signatures des représentants légaux :

CADRE RESERVE AU SERVICE

- Date de réception de la demande :
- Décision de la commission : défavorable favorable
- Observations :